

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DU 25 AVRIL 2002
SALLE DU CONSEIL GENERAL**

Séance ordinaire

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance, appel
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 07 mars 2002
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Nomination du bureau du Conseil général
5. Election d'un membre du Conseil communal
6. Examen des comptes 2001
7. Adoption du nouveau règlement général
8. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

La vice-présidente du conseil général Mme Catherine Charpiloz, ouvre la séance à 20h00 précise. Le secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général à l'exception de Mme Jacqueline D'Aloisio, excusée et de M. Pierre-Alain Fridez, absent.

2. Procès-verbal de la séance du 07 mars 2002

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal et celui-ci ne soulevant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Le conseil général prend connaissance de la lettre de démission de M. Christian Hirsch en tant que président et membre de la commission de police du feu, avec effet au 30 septembre 2002 ou plus tôt, ceci d'entente avec le conseil communal.

Nomination du bureau - Propositions des partis :

Présidence :	Catherine Chapilloz
Vice-présidence :	Marcel Fleury
Secrétaire :	Jacqueline D'Alouisio
Vice-secrétaire :	Jimmy Krieg
Questeurs :	Fabrice Bonjour Catherine Massy

Il n'y a pas d'autres propositions, les membres sont élus tacitement et par acclamation.

5. Nomination d'un membre au conseil communal

La vice-présidente remercie M. Philippe Geiser pour le travail effectué au sein du conseil communal durant son mandat et fait part de la proposition du parti radical pour son remplacement, il s'agit de M. Laurent Vaucher, né le 13 février 1972, technicien. Mme C. Charpilloz donne également lecture de la note d'information personnelle adressée par M. Laurent Vaucher.

M. Hans Peter Bürgi regrette que malgré la demande des autres groupes, le parti radical n'ait pas présenté son candidat avant la séance de ce soir.

M. Marcel Fleury déclare que le parti radical avait dès le début décidé de désigner son candidat à la séance du parti qui a eu lieu quelques jours avant la séance du conseil général et déclare présenter un candidat qui a toutes les compétences requises et demande aux membres du conseil général de soutenir la candidature de M. Laurent Vaucher.

La vice-présidente procède au vote, M. Laurent Vaucher est élu à l'unanimité.

M. Marcel Fleury au nom du parti radical remercie les membres du conseil général de la confiance accordée au nouveau conseiller communal et lui souhaite ses meilleurs vœux pour son nouveau mandat. Il remercie M. Philippe Geiser pour le travail accompli et lui remet un souvenir.

Après quelques paroles de bienvenue et de remerciements des membres de l'assemblée, la vice-présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Examen des comptes

La vice-présidente procède à la lecture des comptes 2001, ainsi qu'au rapport du conseil communal, l'exercice 2001 boucle avec un bénéfice de **Fr. 26'102.00**.

M. Jimmy Krieg demande ce que concerne le compte 320.318.02

Mme Gisèle Bonjour répond que dans ce compte sont comptabilisées les taxes de redevances au syndicat du télé-réseau et les taxes perçues par l'office fédéral de communication.

Mme Marianne Jaccard demande que la participation au centre d'animation jeunesse soit comptabilisée dans le compte protection de la jeunesse.

M. Philippe Geiser répond que le changement ne posera aucun problème.

M. Bernard Guye constate que dans le compte de charges 340.365, un montant figure dans la colonne des revenus.

Mme Gisèle Bonjour constate effectivement une erreur de comptabilisation, mais déclare que celle-ci ne change pas le résultat final, car ce montant a été comptabilisé dans la mauvaise colonne, mais comme charge.

M. Jean-Luc Bonjour déclare que les comptes ont été acceptés à l'unanimité par la commission financière et remercie le conseil communal et l'administratrice pour l'excellent travail présenté.

M. Catherine Charpiloz félicite également le conseil communal et Mme Bonjour pour la bonne tenue des comptes.

Les comptes ne soulevant plus de questions, ils sont acceptés à l'unanimité.

7. Adoption du nouveau règlement général.

Mme Catherine Massy, au nom du parti socialiste, relève le point qui lui paraît être le plus important de ce nouveau règlement général, c'est-à-dire le mode d'élection du conseil communal et c'est autour de ce sujet, qu'elle porte un certain nombre de réflexions dont elle fait part au conseil général. En conclusion le parti socialiste souhaite le report du nouveau règlement et la création d'une commission.

M. Patrice Zürcher se déclare favorable à un report de ce point et à la constitution d'une commission afin de revoir toutes les propositions des partis à ce sujet.

M. Marcel Fleury appuie également la proposition de M. Zürcher, il pense que différentes questions devraient être encore étudiées. Il fait également part de sa réflexion personnelle quant à l'élection du conseil communal par le peuple et conclut qu'en tant que conseiller général, il ne soutient ni la variante statu quo, ni la variante élection par le peuple, car il estime que c'est à la population de se prononcer sur cette question, ainsi si le conseil général se prononce en faveur de l'élection par la population, sa décision sera soumise au référendum obligatoire.

M. Jean-Pierre Lauener pense en effet préférable de reporter cet objet à plus tard, soit au printemps 2003, le règlement doit être adopté jusqu'à fin 2003. Le conseil communal a voulu en présentant cet objet très tôt pouvoir revenir le cas échéant sur différents points soulevés par les partis.

La vice-présidente soumet au vote le report de l'adoption du nouveau règlement général, ainsi que la création d'une commission, ces objets sont acceptés à l'unanimité

Une discussion s'en suit pour déterminer le nombre de délégués siégeant dans cette commission.

M. Marcel Fleury demande une suspension de séance afin que les différents partis puissent se concerter.

Les partis ont décidé que deux membres de chaque parti et un membre du conseil communal siégeront dans la commission.

La vice-présidente soumet au vote la proposition des partis, qui est acceptée à l'unanimité.

8. Divers

M. Jean-Pierre Lauener informe :

- le prochain conseil général aura lieu le 20 juin 2002.

M. Louis Stauffer donne des informations sur le réservoir d'eau qui ne correspond plus aux normes sanitaires :

- Deux projets sont en cours, le 1^{er} pour la construction d'un nouveau réservoir estimé à fr. 2'400'000. --, le 2^{ème} pour la rénovation estimé à fr. 1'600'000. --. Il faut tenir compte d'une participation d'environ fr. 600'000.-- du SEPLE qui devra se raccorder à notre réservoir. Il pense que la rénovation n'est pas souhaitable, car la pression de l'eau au quartier du Sasselet sera toujours insuffisante. Un projet de construction du nouveau réservoir, présenté par M. Rufer, ingénieur, sera soumis au conseil général. Et, il appartiendra à ce dernier d'opter pour la solution qu'il trouvera la meilleure. (rénovation, nouvelle construction, report des travaux). Il faudra également voter sur une augmentation du prix de l'eau, car le chapitre de l'eau doit s'autofinancer.

Monsieur Jean-Luc Bonjour constate que reporter ces travaux n'est pas possible, car le service sanitaire impose de rénover l'ancien réservoir et le SEPLE souhaite connaître dès la fin de l'année 2002, la décision prise par la commune.

Monsieur Louis Stauffer répond qu'effectivement le SEPLE doit être informé sur la décision prise afin qu'il puisse procéder à son raccordement. Quant au service cantonal, il laisse le temps à la commune d'étudier la meilleure solution.

Monsieur Marcel Fleury pense qu'il est important de tenir compte des incidences sur le prix de l'eau et sur le développement futur de la commune.

M. Jean-Luc Bonjour constate que le coût pour la rénovation a surpris tout le monde et que le problème doit être cerné différemment au niveau de la pré-étude.

M. Marcel Fleury appuie M. Bonjour, une réflexion doit être faite, à savoir si l'emplacement prévu est le bon et il se demande combien coûterait une étude neutre à ce sujet.

M. Louis Stauffer répond qu'une étude coûte très chère et que le bureau d'ingénieur Rufer qui a été mandaté par la commune est tout à fait compétent.

M. Daniel Juan constate que lors de coupe de bois dans les pâturages boisés, les bûcherons prélèvent uniquement la bille et laissent le bois de feu sur place. En tant que président de la commission des pâturages, il demande qu'à l'avenir le problème du bois de feu soit réglé avant la coupe et que les branches soient mises en tas. Si ces deux conditions ne peuvent pas être réunies, il demande que l'on renonce à l'abattage des arbres qui n'ont pas une valeur économique suffisante ou que ces arbres soient remis à des acquéreurs qui remplissent ces conditions.

M. Jean-Pierre Lauener prend note et contactera le garde-forestier pour voir comment résoudre le problème soulevé.

M. Marcel Fleury demande quand l'informatique sera installée à l'école, car il estime que le corps enseignant et les élèves ont besoin de cet outil pédagogique.

Mme Catherine de Montmollin répond que lors du prochain conseil général de juin, une demande de crédit pour le câblage et l'achat de mobilier sera soumise au conseil général et que l'installation sera faite pour la rentrée d'octobre 2002.

M. Marcel Fleury a constaté que certains arbres représentent un danger pour les usagers de la route Le Landeron – Lignièrès, il demande si un élagage est prévu.

M. Jean-Pierre Lauener répond que cette demande concerne le service cantonal de la voirie et que le conseil communal l'informera de cette intervention.

M. Marcel Fleury demande si le conseil communal prévoit de hisser un drapeau expo 02, comme l'on fait d'autres communes du Littoral.

M. Jean-Pierre Lauener répond que nous n'avons pas reçu de drapeau, car nous ne faisons pas partie du périmètre Expo 02. Si le conseil général désire que nous hissions un drapeau expo 02 nous le ferons.

M. Marcel Fleury estime que c'est au conseil communal de voir si ces drapeaux sont à disposition des communes et s'il souhaite en faire l'acquisition.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 21h30.

La vice-présidente le secrétaire

C. Charpilloz M. Fleury